

Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages

Principes d'action valables pour toute la Suisse

- Limiter l'extension du milieu bâti et développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti
- Coordonner le développement de l'urbanisation et des transports
- Maintenir et améliorer la qualité de vie dans les localités et les villes
- Valoriser le patrimoine culturel
- Protéger les terres cultivables et renforcer l'agriculture
- Coordonner utilisation du sol et lutte contre les risques naturels
- Entretenir le paysage et l'intégrer dans la planification
- Coordonner les différentes fonctions de la forêt et la valoriser
- Préserver les espaces nécessaires à la biodiversité

Principes d'action spatialement différenciés

- Densifier l'espace urbain en préservant les espaces verts et la qualité du milieu bâti
- Délimiter, densifier et valoriser l'espace suburbain
- Contenir la consommation du sol et l'étalement urbain dans les régions soumises à une forte pression immobilière
- Renforcer les centres régionaux et ménager le paysage environnant
- Préserver les territoires agricoles et leur continuité
- Assurer un développement touristique des régions de montagne qui respecte le paysage
- Ménager et préserver les paysages particulièrement remarquables
- Maintenir la diversité des fonctions dévolues aux espaces des lacs et cours d'eau
- Coordonner l'urbanisation et l'entretien du paysage à l'échelle transfrontalière
- Poursuivre la collaboration transfrontalière dans les domaines de la nature et du tourisme

Données de base

- Paysages de collines
- Paysages de montagne et crêtes du Jura
- Paysages de haute montagne
- Emblèmes alpins
- Réseau ferroviaire
- Routes nationales

